

VII. - Questions diverses .-

1. Subvention au Club Hippique .-

Le Conseil Municipal

Vu le programme des manifestations

59127 hippiques à Royan pendant la saison 1959.

Vu les conditions d'interventions financières  
des M.S. Hippiques de France.

Considérant que le développement du sport hippique est favorable au développement de la station

décide

- d'accorder pour 1959 une subvention de 500.000 francs (cinq cent mille francs) au Club Hippique de Royan.

- dit

que cette subvention sera inscrite au budget additionnel de 1959 et qu'elle sera mandatée dès son approbation.

Adopté à l'unanimité

2. Avenant n° 2 au cahier des charges de distribution électrique .-

M. le Maire donne connaissance d'une lettre du 21 janvier 1959 par laquelle M. l'Ingénieur Chef des Ponts et Chaussées propose au Conseil Municipal le texte d'un avenant au cahier des charges de distribution électrique du 25 mai 1926.

Cet avenant a pour but essentiel d'autoriser l.E.D.F à alimenter en énergie électrique normalisée en 220 / 380 volts, certains immeubles pour lesquels il n'était prévu qu'une alimentation en 110 / 190 volts. Il permet aussi de regulariser la situation existante pour les immeubles qui auraient déjà subi ce changement dans la tension du courant électrique qui leur est fourni.

M. l'Ingénieur ajoute que le changement général de tension n'est pas actuellement envisagé à Royan dans un proche avenir, mais que des